

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT V

COPIE

COMMUNE DE SIERRE

4

CADASTRE FORESTIER

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts

Légende:

Forêt:

Plan de zone:

Constatation définitive de la forêt, concernant uniquement les zones de construction et leurs environs, avec plaquage et relevé de géomètre.

Périmètre de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 15 DEC. 2006
Droit de sceau: Fr. 3.30
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

Le géomètre:

L'ing. forestier:

L'inspecteur d'arrond. V
du service des forêts et
du paysage:

La Commune:

Sierre, le 10.05.06
RAYMOND RUDAZ
Géomètre officiel

Venthône, le 26.05.06
CHRISTOPHE FREI
Ing. forestier
DARNOVA
3973 VENTHÔNE

Bramois, le 01.06.06
Ba
23.06.06

Sierre, le 01.06.06
01 JUIN 2006

Plan cadastral 30

1178

Plan cadastral mis à jour 01 avril 2006

Vers. DATE DESSIN CONTROLE

Etabl. 21.04.06 PG CT

0

Modif.

Fichier : 1178d016.dwg

Format : 1.05m2

